



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Séance du 11 Juillet 2019*

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 28

Votants : 31 (dont 3 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 5

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**OBJET :**

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT – J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT – A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

**BELLERIVE-SUR-  
ALLIER**

**AMENAGEMENT DE LA  
BOUCLE DES ISLES**

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – JD. BARRAUD - JM. LAZZERINI – C. DUMONT, Conseillers Délégués, Membres.

**ACQUISITION DES  
PARCELLES AP 128 –  
AP 129 ET DEMANDE  
DE SUBVENTION**

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BOUARD - C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – A. GIRAUD - M. MONTIBERT – F. BOFFETY – R. LOVATY (à partir de la délibération n° 4) – A. CHAPUIS, Membres  
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marc BOUREL à M. Michel AURAMBOUT – Mme Michèle CHARASSE à M. Jean-Dominique BARRAUD – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le :

17 JUIL. 2019

Publiée ou notifiée

le :

17 JUIL. 2019

Absents excusés :

Mmes et MM. JS. LALOY – J. KUCHNA – A. CROUZIER, Vice-Présidents

Mmes et MM. P. BONNET - A. CORNE – F. SEMONSUT, Conseillers Délégués.

Mme et MM. JP. BLANC – C. BERTIN - C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN – G. DURANTET – E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière de loisirs et d'équipements touristiques,

**Vu** la délibération n° 28 du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2001, reconnaissant d'intérêt communautaire le projet d'aménagement de la Boucle des Isles initialement porté par la commune de Bellerive sur Allier,

**Vu** les Bureaux Communautaires des 30 mai 2012 et 6 juin 2013 au cours desquels des précisions ont été apportées quant aux orientations d'aménagement du secteur de la Boucle des Isles, dans le prolongement de l'étude réalisée par le Cabinet AXE-SAONE,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 approuvant le programme de l'opération d'aménagement de la rive gauche de l'Allier depuis la Boucle des Isles jusqu'au pont de l'Europe,

**Vu** la demande d'estimation faite auprès du Pôle d'Evaluations Domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme par courrier en date du 18 mars 2019,

**Considérant** l'intérêt pour Vichy Communauté de compléter sa réserve foncière en se rendant propriétaire des parcelles cadastrées AP 128 et AP 129, situées dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier, d'une superficie respective de 1030 m<sup>2</sup> et 996 m<sup>2</sup> (cf plan annexé),

**Considérant** l'accord intervenu entre le propriétaire desdites parcelles et Vichy Communauté sur un prix global s'élevant à 4 052 €,

**Considérant** la possibilité de bénéficier du soutien financier de partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'Eau, Région, Europe),

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'acquérir auprès de Monsieur Yves ROUMY ou de ses ayants droit, les parcelles cadastrées AP 128 (1030 m<sup>2</sup>) et AP 129 (996 m<sup>2</sup>), situées dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier au prix global de 4 052 €,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et institutionnels sur cette opération,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

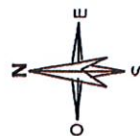
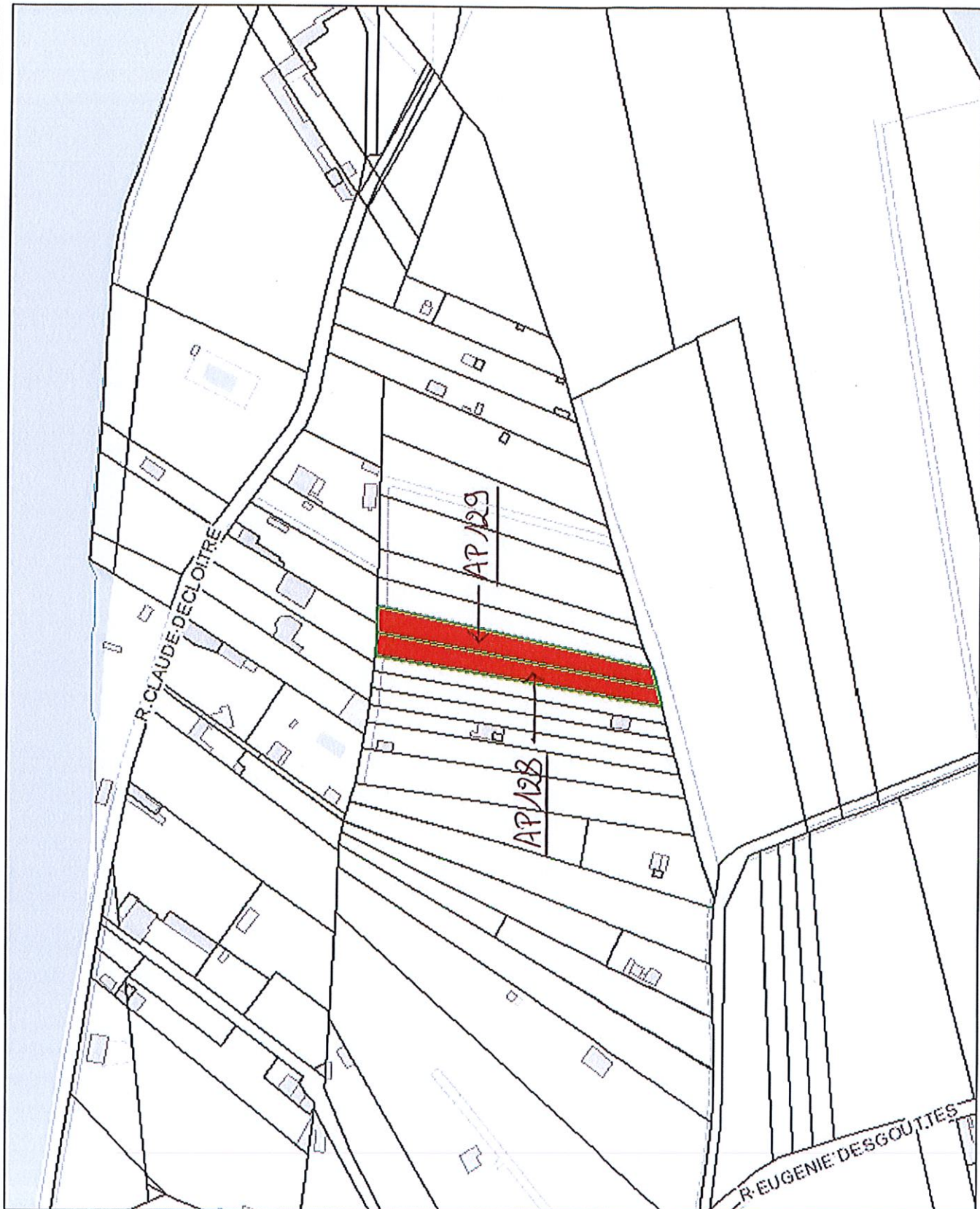
.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 11 juillet 2019.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

  
Frédéric AGUILERA

**BELLERIVE SUR ALLIER - BOUCLE DES ISLES - AP 128 ET AP 129**



Edité le 25/06/2019

Sources:

SIG - CA Vichy Val d'Allier  
DGFIP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:2 227



<p style="font-size: 1.2em; margin: 0;"><b>Accusé de réception d'un acte en préfecture</b></p> <p style="margin: 5px 0 0 0;">DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET</p>
--

Objet de l'acte : 2019 - BELLERIVE SUR ALLIER - AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DES ISLES - ACQUISITION DES PARCELLES AP 128 - AP 129 ET DEMANDE DE SUBVENTION

.....

Date de décision: 11/07/2019

Date de réception de l'accusé 17/07/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 11JUI2019\_5

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190711-11JUI2019\_5-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 5.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190711-11JUI2019\_5-DE-1-1\_1.pdf )